



SOMMET IBÉRO-AMÉRICAIN : UN ÉCHEC PRÉVISIBLE

ÉDITO

Le 23^e sommet annuel ibéro-américain, réuni à Panamá, s'est conclu par un constat d'échec et des interrogations renouvelées sur la raison d'être de ces sommets et des institutions créées autour du concept d'aire de coopération ibéro-américaine, alimentées par la conjoncture économique et sociale des pays fondateurs, Espagne et Portugal. L'absence de dix présidents (Argentine, Brésil, Bolivie, Chili, Équateur, Pérou, Venezuela, Cuba, Guatemala et Nicaragua) et quelques chefs de gouvernement sur les vingt-deux invités à participer, traduisait symboliquement le recul de l'importance de ces sommets pour les pays de l'Amérique latine.

L'indifférence polie de ces États à l'égard de la communauté ibéro-américaine tient pour partie à la multiplication des organisations régionales latino-américaines, mais aussi à l'existence d'un Forum de dialogue avec l'Europe, aux sommets entre la Conférence des États latino-américains et Caraïbes (Celac) et l'Union européenne, dont le périmètre est nettement moins restreint et correspondent mieux à la conception du multilatéralisme préconisé par la plupart des États latino-américains. En d'autres termes, contrairement à l'époque de la création, en 1992, ceux-ci n'ont plus besoin de l'entremise de l'Espagne ou du Portugal pour entrer en relation avec l'Europe, d'autant que l'Union européenne considère l'Amérique latine, et plus particulièrement ses intégrations régionales, comme des partenaires incontournables pour faire face aux défis de la mondialisation.

Au plan politique, à leur début, l'attrait pour ces sommets résidait dans le « modèle » de transition de la dictature à la démocratie que l'Espagne a « vendu » à ses homologues latino-américains, formant les élites politiques et économiques, soutenant financièrement des fondations, mais aussi des organisations syndicales, des ONG et en établissant un réseau de centres culturels diffusant la culture sous-jacente. Aujourd'hui, la situation est bien différente : les normes démocratiques se sont imposées et généralisées dans chacun des pays. Leur institutionnalisation s'est aussi ancrée au plan régional avec la création d'Unasur. La faible utilité politique de la relation ibéro-américaine est attestée par le fait qu'il n'a même pas été fait allusion aux situations de tensions territo-

riales surgies ces derniers mois ou années. L'Espagne n'est pas vue comme un possible intermédiaire ou arbitre de ces différends. Les Latino-américains préfèrent résoudre ces disputes héritées de l'histoire, par la conclusion d'accords et, en général, passer par la Cour internationale de justice de La Haye.

Au plan économique, aussi, la situation est totalement inversée. Autrefois récepteurs de l'aide au développement et surtout des investissements massifs des entreprises espagnoles – 200 milliards de dollars aux dires de Mariano Rajoy, le Premier ministre espagnol –, les pays latino-américains connaissent aujourd'hui une croissance enviable pour certains, plus modeste pour d'autres, alors que l'Espagne est en pleine récession économique et régression sociale, et des entreprises latino-américaines (les « multilatinas ») sont aujourd'hui en mesure de faire concurrence aux multinationales espagnoles sur le territoire espagnol. Rajoy a eu beau se déclarer enchanté de cette situation et offrir l'Espagne aux « multilatinas » comme tête de pont pour leur offensive européenne, ce discours ne peut que laisser les dirigeants latino-américains perplexes. Comment pourraient-ils oublier que, lors du sommet de 2012, ce même Rajoy, arc-bouté sur une politique d'austérité néo-libérale – dépassée pour l'essentiel en Amérique latine – s'est montré totalement sourd à leurs expériences de politiques économiques et sociales hétérodoxes, adoptant une posture assez arrogante, fort éloignée des discours sur la nécessité du dialogue, des échanges et de la coopération. En outre, depuis une dizaine d'années, les pays de l'Amérique latine ont entrepris une diversification volontaire de leurs relations économiques, développant commerce et investissements de et dans les pays membres des Brics, et plus particulièrement la Chine. L'heure du commerce extérieur de l'Amérique latine se partageant entre les États-Unis et l'Europe est dépassée.

Le déficit de légitimité des sommets ibéro-américains est admis par tous les acteurs, au point que le secrétariat général ibéro-américain avait été chargé de faire des propositions de réorganisation du système. Madrid ne pouvant plus payer pour ce joujou somptuaire, et en attendant que les pays d'Amérique latine augmentent leur contribution au budget, les bureaux de représentation dans divers pays seront fermés, les institutions spécialisées seront fusionnées et les sommets n'auront plus lieu que tous les deux ans. Pour le reste, c'est-à-dire la question essentielle, à savoir l'utilité de cette institution, il n'y a pas de réponse, à la fois du fait des incertitudes espagnoles et portugaises, mais aussi par indifférence des latino-américains. Les hommes d'affaires espagnols souhaitent qu'elle se consacre au développement de liens économiques. Les plus pessimistes – ou les plus réalistes – parmi les diplomates se limitent à la perspective d'une coopération culturelle sur la base de la langue en partage, sur le modèle de la Francophonie.



SOMMAIRE

AMÉRIQUE LATINE / ITALIE

Répresseurs du plan Condor devant un tribunal romain page 5

ARGENTINE

Des élections en demi-teinte page 5

La Cour constitutionnelle déboute Clarín page 5

Évaluation des impacts de l'allocation universelle pour enfants page 6

ARGENTINE / ÉTATS-UNIS

Plainte collective contre Mercedes-Benz page 6

BOLIVIE

Un niveau paradoxal de protection sociale page 7

BRÉSIL

Propositions de régulation d'Internet pour lutter contre l'espionnage page 7

Première mise aux enchères d'un bloc pétrolier et grève de Petrobras page 8

Évaluation de l'impact du programme Bolsa Familia page 9

Mise à l'arrêt du barrage de Belo Monte page 9

Un (petit) geste pour les paysans sans terre page 9

Indigènes : colère et suicides page 10

CHILI

Vingt-cinq ans après le succès du « non » au plébiscite page 10

COLOMBIE

Cargill au centre d'une polémique sur la terre page 10

La bataille légale pour le mariage gay continue page 11

L'accord avec les Farc sera soumis à référendum page 11

CUBA / ÉTATS-UNIS / ONU

Énième condamnation de l'embargo américain page 11

L'unification monétaire programmée page 12

L'Église forme les nouveaux entrepreneurs page 12

ÉQUATEUR

Des militaires jugés pour délits de lèse humanité page 13

L'exploitation de Yasuní définitivement approuvée page 13

Pas de dépénalisation de l'avortement page 13

Chevron contre attaque page 14

MEXIQUE

La Cour suprême reconnaît des droits aux personnes handicapées page 14

Un record d'enlèvements en 2012 page 14

Grâce présidentielle pour l'instituteur tzotzil Patishtán page 15

Bientôt l'allocation chômage, la retraite pour tous et la parité en politique ? page 15

SOMMAIRE

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Des milliers d'apatrides suite à une décision de la Cour Constitutionnelle..... page 15

URUGUAY / FRANCE

Contrat avec GDF-Suez..... page 16

URUGUAY / ARGENTINE

Affrontements verbaux et menaces de recours à la CIJ page 16

VÉNÉZUÉLA

L'étrange retour de la doctrine de la sécurité nationale page 18

AMÉRIQUE LATINE / ITALIE

RÉPRESSEURS DU PLAN CONDOR DEVANT UN TRIBUNAL ROMAIN

Après quinze ans d'instruction, s'est ouvert à Rome le procès de 35 militaires du Chili, de l'Uruguay, du Pérou et de Bolivie accusés de la disparition dans ces pays, mais aussi en Argentine, au Paraguay et au Brésil, de 23 citoyens italiens au cours des années 1970, dans le cadre du plan Condor.

Au même titre que l'État italien, l'État uruguayen s'est constitué partie civile dans ce procès où 17 des 35 accusés sont de nationalité uruguayenne, et la plupart des 13 victimes uruguayennes possédaient aussi la nationalité italienne.

Aucun militaire argentin ne figure parmi les accusés, bien que la liste de 23 disparus comprend six Argentins – deux enlevés en Bolivie, deux au Brésil et deux au Paraguay – et que 13 Uruguayens ont été enlevés et disparus en Argentine. L'Argentine ne souhaite pas s'investir actuellement dans un procès international de crainte que cela puisse affaiblir les procès qui se déroulent actuellement en Argentine même, selon des sources officielles, qui reconnaissent le rôle joué par l'Italie, au temps où en Argentine les lois d'obéissance due et de point final interdisaient les procès contre les militaires argentins, qui avait organisé des procès de chefs militaires argentins.

Tous les militaires mis en accusation seront jugés par contumace, mais une fois terminé le procès, et en cas de condamnation définitive, le juge pourra théoriquement demander leur extradition pour qu'ils accomplissent leur peine en Italie. Toutefois, cette démarche risque d'être compliquée dans les pays qui n'ont pas de cadre juridique ad hoc.

Tous les accusés sont de hauts gradés des armées de leur pays et ont pris une part primordiale dans les services de répression tels que la Dina ou la CNI au Chili, mais aussi dans l'organisation politique des dictatures comme le général Francisco Morales Bermúdez, principal protagoniste du coup d'État de 1975 au Pérou et président du pays jusqu'en 1980, ou le général Luis García Meza Tejada, acteur principal du coup d'État de 1980 en Bolivie.

Source : *Página 12, La República*

ARGENTINE

DES ÉLECTIONS EN DEMI-TEINTE

Même si le Front pour la victoire (FPV), la coalition gouvernementale, reste la principale force politique du pays et conserve la majorité au Congrès, il a subi des défaites retentissantes d'abord dans la province clé de Buenos Aires (38 % de l'électorat) mais aussi dans les provinces de Santa Fé, Córdoba et Mendoza, et obtient moins de 30 % des voix sur l'ensemble du pays. L'opposition de centre gauche se renforce dans la ville de Buenos Aires et gagne les provinces de Santa Fé et Mendoza, le centre droit progresse dans la ville de Buenos Aires.

La victoire dans la province de Buenos Aires du soi-disant « péroniste rénovateur » Massa, ancien allié de la présidente, en fait un possible candidat à l'élection présidentielle de 2015, pour laquelle Cristina Fernández de Kirchner ne peut briguer un troisième mandat, ne disposant pas des voix nécessaires à un changement de la Constitution.

L'effritement du vote FPV et les luttes intestines au sein du mouvement péroniste risquent fort de rendre difficiles les deux dernières années de mandat de la présidente, d'autant plus que la situation économique du pays est plus compliquée qu'elle ne l'était au début de son mandat, avec la permanence d'une inflation à deux chiffres, une croissance atone, une crise de la dette non réglée.

Sources : *Página 12, BBC Mundo, RFI*

LA COUR CONSTITUTIONNELLE DÉBOÛTE CLARÍN

Le groupe multimédias Clarín a perdu sa bataille contre le gouvernement : le 29 octobre, la Cour constitutionnelle s'est prononcée et a décrété constitutionnelle la loi sur les médias.

Principal groupe multimédias d'Argentine, le groupe Clarín va devoir appliquer la loi anti concentration dans les médias, votée il y a quatre ans par le Parlement. Clarín estimait qu'un article de la loi portait atteinte à la liberté d'expression et au droit à la propriété privée, la Cour constitutionnelle ne l'a pas suivi. Dans les attendus du jugement, la Cour a précisé que « une loi qui fixe des limites générales a priori est légitime, car elle favorise la liberté d'expression en empêchant la concentration du marché ».

Par ailleurs, elle a aussi validé trois autres articles de la loi, contestés par Clarín avec le soutien d'une partie de la magistrature, qui limitent le nombre maximum de licences audiovisuelles autorisées pour chaque groupe de presse, fixent les procédures de session de licences pour les groupes dépassant la limite, et définissent les prérogatives de l'État dans l'attribution des licences radio-télévisées.

Le groupe Clarín devrait donc devoir vendre des stations de radio, des chaînes de télévision et des licences d'exploitation du câble.

Devrait, car, tout en feignant de se conformer à l'arrêt de la Cour suprême, Clarín a annoncé un plan de restructuration volontaire du groupe en six unités autonomes, lui permettant ainsi de conserver tous ses titres, canaux de télévision et radio, licences... Le gouvernement a trois mois pour se prononcer sur ce plan de mise en conformité. Pendant ce temps, le groupe a l'intention de poursuivre sa bataille juridique en s'adressant à la Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH).

Source : BBC Mundo, Página 12, Le Monde, Libération

ÉVALUATION DES IMPACTS DE L'ALLOCATION UNIVERSELLE POUR ENFANTS

Décidée fin octobre 2009, l'allocation universelle pour enfant (AUH en espagnol) est attribuée aux mineurs dont les parents sont chômeurs, travailleurs informels ou aux faibles revenus non imposables. L'allocation est une prestation monétaire mensuelle attribuée sous conditions, contrôlables, pour garantir l'universalité et éviter le clientélisme. Elle est conditionnée à des examens de santé (contrôles sanitaires, vaccinations) et à l'obligation scolaire.

Quatre ans après le début de la mise en œuvre de cette allocation, on estime qu'elle bénéficie à 1,8 million de familles et concerne 3,3 millions d'enfants ou adolescents et qu'elle permet d'améliorer leur accès à la santé et à l'éducation. En 2011, une équipe pluridisciplinaire formée de sociologues, anthropologues et économistes, a effectué une recherche financée par le ministère de la Santé, qui a démontré que les groupes vulnérables qui reçoivent l'allocation ont augmenté leur consommation de viande, de laitages, de fournitures scolaires et de médicaments, qu'ils font un repas de plus par jour et que la qualité de leur alimentation s'est améliorée. Ils ont aussi constaté l'accès

à des produits d'hygiène et de propreté. Dans ses conclusions, cette étude montre que, au-delà de la réduction des niveaux de pauvreté et d'indigence en termes sociaux et économiques, du progrès de l'inclusion sociale et du sentiment d'appartenance à la communauté, de dignité reconquise par les bénéficiaires, cette mesure a permis de redonner corps à l'idée de « planification » pour améliorer l'accès à la santé et à l'éducation. C'est ainsi que du fait de la condition d'obligation scolaire, de nombreuses écoles ont dû s'agrandir pour recevoir plus d'élèves. Mais encore, l'attribution de l'allocation pour enfants a permis de mesurer les rémunérations et revenus de nombreuses familles et, ce faisant, d'alimenter les revendications de salaires décentes.

Il faut noter aussi que c'est le retour à un système de retraite public solidaire, impliquant le transfert sur un fonds public de protection sociale des fonds collectés par les anciens fonds de pension privés, qui a permis le financement de cette mesure.

Source : Página 12

ARGENTINE / ÉTATS-UNIS

PLAINTÉ COLLECTIVE CONTRE MERCEDES-BENZ

Depuis la fusion à la fin des années 1990 avec l'entreprise américaine Daimler-Chrysler, l'entreprise d'automobiles Mercedes-Benz a son siège social et sa maison-mère aux États-Unis dans le Michigan. C'est la raison pour laquelle les familles de quatorze ouvriers de la filiale Mercedes-Benz en Argentine, disparus pendant la dictature, et trois autres survivants du terrorisme d'État, ont déposé une plainte au civil contre Mercedes-Benz et une demande d'indemnisation. Les plaignants ont déposé au tribunal de nombreux documents et témoignages démontrant la complicité de l'entreprise dans les enlèvements suivis de disparitions de ses ouvriers, en particulier à la suite d'une grève au cours de laquelle 115 travailleurs avaient été licenciés. Une journaliste allemande qui a enquêté sur le sujet, a remis à la justice un rapport interne de la filiale argentine de Mercedes-Benz, selon lequel ces licenciements avaient été décidés à la « demande pressante du ministre du Travail de l'époque et de la direction du syndicat Smata pour "éliminer les subversifs des usines" ».

Cela étant, malgré ces preuves, la plainte qui a déjà été rejetée par un premier tribunal, puis en appel, est aujourd'hui devant la Cour suprême, qui doit décider si, comme c'est le cas en Californie, les activités des entreprises étrangères opérant sur le territoire des États-Unis, peuvent être soumises à enquête ou, au contraire, décréter que les tribunaux américains sont incompétents en la matière, les faits ayant eu lieu hors du territoire américain.

Les familles des victimes ont décidé de porter plainte auprès d'un tribunal américain car, en Argentine, si une instruction est ouverte depuis 2002, aucun des dirigeants de la filiale n'a fait l'objet de la moindre convocation par la justice ou interrogatoire.

Source : *Página 12*

BOLIVIE

UN NIVEAU PARADOXAL DE PROTECTION SOCIALE

Bien que la Bolivie soit un des pays les plus pauvres de l'Amérique latine, 97 % de sa population est couverte par le système de protection sociale et accède à une retraite, soit beaucoup plus que des pays tels que l'Argentine, le Brésil ou le Chili, dont le PIB est bien supérieur. La moyenne latino-américaine de protection sociale pour le troisième âge, tourne autour de 62 %. La Banque interaméricaine de développement (BID), qui a analysé le paradoxe, en conclut que la Bolivie est un exemple pour les autres pays de la région. En effet, les revenus sont bas – 60 % des Boliviens sont en dessous du seuil de pauvreté et 37,7 % en dessous du seuil d'indigence – et comme le travail informel est très développé – 65 % de la population active –, un très faible pourcentage des travailleurs cotise à la Sécurité sociale.

Fin 2007, a été instauré un pilier universel très efficace, le programme « Revenu de dignité » couvrant tous les citoyens, pour lutter contre la grande pauvreté des personnes âgées. Ce programme attribue à tous les citoyens de plus de 60 ans un revenu universel de vieillesse, indépendamment de leurs cotisations au système de protection sociale. Son montant, équivalent à 29 dollars mensuels, peut atteindre 36 dollars pour ceux qui ne reçoivent aucune autre prestation sociale, par exemple une retraite privée. Comparée aux montants des pensions de retraites des pays voisins, la retraite universelle à un dollar ou un peu moins

par jour peut sembler dérisoire, néanmoins elle a un impact considérable sur les personnes âgées elles-mêmes et sur leurs familles. En leur assurant un revenu, même modique, elles ne sont plus à la charge des familles, ni obligées de continuer à travailler jusqu'à 80 ans ou plus.

Le coût de cette mesure n'est pas considérable, autour de 1 % du PIB, si bien que la BID estime que le système de protection sociale bolivien est soutenable à condition que les institutions du pays garantissent sa continuité. Cela étant, la BID considère qu'une amélioration qualitative de ces revenus nécessitera une augmentation de la part des cotisations au système de protection sociale.

Pour la BID, la question de l'extrême pauvreté des personnes âgées risque de devenir un défi majeur dans les prochaines décennies. En effet, selon ses prévisions, d'ici le milieu du siècle, 140 millions de Latino-américains, soit près de 20 % de la population seront à l'âge de la retraite, mais six sur dix n'auront aucune pension de retraite, pour cause de salaires très bas, permettant tout juste la survie mais pas de cotiser pour une retraite, et surtout pour cause d'informalité ou de travail au noir. Selon l'Organisation internationale du travail, 127 millions de Latinos-américains ont actuellement un emploi informel, soit 47,7 % de la population active. Certains pays dépassent de très loin ce pourcentage : 70,7 % pour le Honduras, 68,8 % pour le Pérou, 65,8 % pour le Paraguay, 65,7 % pour le Salvador, 56,8 % pour la Colombie et 54,2 % pour le Mexique.

Source : *BBC Mundo*

BRÉSIL

PROPOSITIONS DE RÉGULATION D'INTERNET POUR LUTTER CONTRE L'ESPIONNAGE

L'affaire de l'espionnage par l'agence américaine NSA des conversations téléphoniques et des messages électroniques de la Présidente, des ministres, d'entreprises, révélée par l'ancien analyste de la CIA Edward Snowden, continue de soulever des questions. Sans réponses du côté états-unien, le gouvernement canadien, touché à son tour par le scandale après la publication d'informations sur sa participation au réseau d'espionnage au Brésil, a admis son implication.

En réponse, dès mi-octobre, Dilma Roussef a lancé une offensive tous azimuts pour modifier la gouvernance d'Internet et assurer la sécurité des échanges.

Sur le plan intérieur, elle a annoncé la création d'un système de courrier électronique sûr pour garantir le secret et l'inviolabilité des communications officielles et se prémunir d'un éventuel espionnage. Selon le ministre des Communications, ce système, à la charge des postes nationales, devrait être un service public et gratuit, crypté pour garantir la sécurité.

Plus encore, la présidente a déclaré « l'urgence constitutionnelle » pour un projet de réforme de l'Internet, version améliorée du « Marco Civil da Internet » (la « constitution de l'Internet » brésilienne) en panne depuis plusieurs années, qui avance une série de mesures pour assurer des droits fondamentaux aux internautes, mais surtout, proposition toute récente, l'exigence que les géants du Net, Google, Facebook, etc., fassent une copie de toutes les données qu'ils collectent sur les internautes brésiliens et les stockent sur le sol brésilien. Ce faisant, ces multinationales pourraient être tenues pour responsables, au regard des lois brésiliennes, des informations transmises à la NSA sur des internautes brésiliens.

Immédiatement, ces multinationales du Net, dont les profits seraient touchés par ces mesures qu'elles jugent trop onéreuses, ont commencé à exercer sur le gouvernement brésilien le chantage à la suppression de services tels que Google Maps, etc., mais aussi, plus insidieusement, de suggérer que la mise en œuvre d'une telle mesure porterait atteinte à la crédibilité économique du Brésil et donc à ses capacités de développement et d'investissement.

Au plan international, la présidente a proposé d'organiser, au Brésil, en avril 2014, un forum mondial pour débattre de l'établissement d'un Cadre civil multilatéral et international réglementant l'usage de l'Internet, pour empêcher le cyber espionnage. Ce forum serait ouvert aux chefs d'État, aux universitaires, aux représentants de la société civile. La Présidente a annoncé que son initiative avait le soutien de la présidente de l'ICANN, la société attribuant les noms de domaines et régulant l'usage des infrastructures d'Internet. Elle s'est dite convaincue « que la majorité des pays voudront participer à ce processus. Car le Cadre civil offrirait la protection des données qui circulent sur le Réseau et protégerait les citoyens et les entreprises ».

Dilma Roussef avait déjà défendu l'idée d'un gouvernement mondial d'Internet dans son discours devant l'Assemblée générale des Nations unies en septembre. Le Brésil espère rassembler un maximum de soutiens au projet, et envisage de le soumettre à la discussion du Conseil de sécurité des Nations unies et de l'Assemblée générale.

Source : *El País Internacional, France 24, La Jornada*

PREMIÈRE MISE AUX ENCHÈRES D'UN BLOC PÉTROLIER ET GRÈVE DE PETROBRAS

Le première mise aux enchères de la concession d'un bloc pétrolier offshore appartenant au gigantesque gisement en eaux profondes de Libra a suscité des réactions diversifiées.

La première a été celle des employés de l'entreprise d'État Petrobras qui se sont mis en grève illimitée pour dénoncer « les risques pour la souveraineté et les préjudices que subira le Brésil si le gisement de Libra, un des plus grands du monde, tombe entre les mains de sociétés pétrolières transnationales ». À cette protestation de patriotisme pétrolier – le syndicat demande la suspension des enchères et l'exclusivité pour Petrobras de l'exploitation du gisement – se sont ajoutées d'autres revendications telles que le rejet d'un projet de loi qui organise la sous-traitance de services de l'entreprise, ainsi que des augmentations de salaires, au delà de la compensation du taux d'inflation.

À noter que, légalement, la société nationale Petrobras doit détenir une participation minimale de 30 % dans toute exploitation pétrolière du pays, et que les profits de l'exploitation seront consacrés à des investissements dans la santé et l'éducation.

Le gouvernement aurait préféré éviter cette grève lancée par le syndicat unique de l'entreprise, craignant les répercussions sur le montant des enchères, d'autant plus que seules une douzaine d'entreprises ont décidé d'y participer en l'absence des géants du secteur, bien que ce gisement soit particulièrement avantageux avec des réserves estimées de 8 à 12 milliards de barils. Le gouvernement compterait sur un bonus immédiat de 7 milliards de dollars.

Les enchères ont en fait consisté en une répartition des parts de chacune des sociétés associées dans un consortium avec Petrobras. C'est ainsi que Total et

Royal Dutch Shell auront chacun 20 %. Les chinois China National Petroleum et CNOOC se partageront à égalité les 20 % restants.

Selon le site de Capital et Total « *l'État brésilien récupérerait 41,65 % de la production du gisement – une fois couverts les coûts d'investissement initiaux – suivant un nouveau contrat de partage de la production de 35 ans* ». Pour Christophe de Margerie, PDG de Total, le « *positionnement dans le bassin pré-salifère de Santos renforce et diversifie le portefeuille amont et conforte ainsi la stratégie de pérennisation de la production après 2017 pour la prochaine décennie* » outre que « *Libra offre une opportunité unique de participer au développement d'un méga-gisement offshore avec des partenaires stratégiques* ». Les mégas groupes pétroliers essentiellement anglo-américains ont, toujours selon Capital, « *préféré s'abstenir car ils estiment que les dispositions des nouvelles concessions ne sont guère intéressantes d'un point de vue profit, et accordent un rôle trop important à l'État et à Petrobras* ».

Source : *El País Internacional*

ÉVALUATION DE L'IMPACT DU PROGRAMME BOLSA FAMILIA

Le programme « Bolsa Familia » a été introduit il y a dix ans. On calcule qu'il a permis à 36 millions de personnes de sortir de l'extrême pauvreté.

D'un montant de 35 dollars par mois, cette aide financière est attribuée actuellement à 13,8 millions de familles pauvres, et bénéficie ainsi à 50 millions de personnes, soit le quart de la population du pays. Elle ne s'adresse pas aux seuls indigents : 70 % des bénéficiaires ont un emploi ; pour eux, l'allocation Bolsa Familia constitue un complément de revenu, assujéti entre autre à l'obligation pour les enfants des familles bénéficiaires de fréquenter l'école. Selon le ministère du Développement social, en dix ans d'existence le programme a permis la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration des résultats scolaires et un niveau bas de désertion scolaire des enfants des familles les plus défavorisées. Aux détracteurs qui en critiquent le coût, les chercheurs de l'Institut Getulio Vargas ont montré que le programme Bolsa Familia correspond à 0,5 % du PIB du Brésil.

Source : *Página 12*

MISE À L'ARRÊT DU BARRAGE DE BELO MONTE

Fin octobre, la construction du gigantesque et polémique barrage de Belo Monte sur le fleuve Xingú, dans l'État amazonien du Para, ont été suspendus sur ordre d'un juge d'un tribunal fédéral de Brasilia. Par cette décision a été prononcée la suspension de l'autorisation environnementale accordée au projet, et donc l'arrêt des travaux du barrage hydroélectrique. La décision de la justice interdit à la banque publique BNDES, qui finance les travaux, de mettre des fonds à disposition tant que tous les engagements sociaux-environnementaux n'auront pas été tenus par les promoteurs.

Ce projet est très contesté par les organisations environnementales et les populations autochtones, pour son impact considérable sur l'environnement avec l'inondation d'une superficie de 500 km², et surtout les risques de réduction importante de la biodiversité et de disparition d'espèces rares.

A contrario, il est soutenu par les industriels et les économistes impliqués dans la conception du « Programme brésilien d'accélération de la croissance » : l'électricité du barrage devrait servir à accroître l'autonomie énergétique du pays et servir à l'extraction de bauxite et à sa transformation en aluminium. L'entreprise transnationale brésilienne Vale do Rio Doce est particulièrement intéressée.

Source : *BBC Mundo, France 24*

UN (PETIT) GESTE POUR LES PAYSANS SANS TERRES

Fin octobre, la présidente a signé les décrets d'expropriation de huit grandes propriétés agricoles totalisant près de 3 500 hectares, dont les terres seront redistribuées à quelques 160 familles. Ce geste signe un début de reprise de la réforme agraire alors que 43 % des terres agricoles sont toujours détenues par 1 % de grands propriétaires, alors que 150 000 familles de paysans sont sans terres. Selon les autorités, une centaine d'expropriations seraient prévues d'ici 2014, portant sur 200 000 hectares à redistribuer à 5 000 familles.

Source : *RFI*

INDIGÈNES : COLÈRE ET SUICIDES

Début octobre, quelques 1 500 indigènes, appartenant aux 305 groupes ethniques du Brésil, ont participé à des manifestations de protestation dans la capitale Brasilia contre un projet de loi examiné par le Congrès, projet qui se propose de modifier les normes de démarcation des terres indigènes. Ce projet n'est pas nouveau : connu depuis l'année 2000, il a été ressorti récemment des cartons où il dormait. Les indigènes s'y opposent, affirmant que ce changement donnerait encore plus de pouvoir aux latifundistes, aux entreprises minières et d'exploitation du bois opérant en Amazonie, là où se trouvent précisément la plupart des réserves indigènes. 12 % du territoire du Brésil est considéré comme patrimoine des indigènes brésiliens et les populations autochtones représentent 0,6 % des 200 millions de brésiliens.

Les manifestations à Brasilia les ont conduits à bloquer la circulation entre les ministères et les bâtiments du Congrès en suscitant un gigantesque embouteillage, auquel la police a répondu par des gaz lacrymogènes. La « Coordination des peuples indigènes du Brésil » ne s'est pas contentée de manifester à Brasilia, elle a aussi organisé des protestations dans d'autres villes et États, avec des blocages de routes importantes par exemple.

À ces manifestations pacifiques font écho les rapports alarmistes de Survival International sur le taux extrêmement élevé de suicides chez les indigènes perdant leurs terres ancestrales au profit de grands propriétaires terriens, sous la menace de groupes de mercenaires. Les organisations de soutien aux peuples indigènes dénoncent aussi les déplacements forcés, ordonnés par les autorités, vers des zones dangereuses de la forêt où les indigènes sont installés dans des conditions déplorables, ne peuvent se nourrir correctement et n'ont pas accès à des soins médicaux. Ces organisations soulignent que ces suicides sont surtout le fait de jeunes hommes entre 15 et 29 ans. Survival International estime très critique cette situation d'autant que, en 2012, les indigènes avaient menacé de se suicider en masse en signe de protestation.

Sources : *El Nuevo Herald, Survival International, La República*

 CHILI
VINGT-CINQ ANS APRÈS LE SUCCÈS
DU « NON » AU PLÉBISCITE

Après les commémorations, le mois précédent, des quarante ans du coup d'État, était célébré le souvenir du 5 octobre 1988 et le plébiscite, par lequel la majorité des chiliens, en votant non à 56 %, a mis un terme à la dictature de Pinochet.

En pleine campagne électorale, ces deux commémorations ont de nouveau clairement opposé les candidat(e)s à la présidence du pays. L'une, Evelyn Matthei, continue d'afficher son soutien à la politique de Pinochet et regrette le résultat du plébiscite, soulignant le caractère « *exceptionnel* » et la manière « *décente* » dont Pinochet a rendu le pouvoir, « *aucun autre gouvernement militaire ou dictature ayant organisé une élection ne l'a fait de cette manière en dehors du Chili* » ; l'autre, Michelle Bachelet, affirme qu'elle entend prolonger l'aspiration à la démocratie exprimée en 1988, en particulier en élaborant une nouvelle Constitution pour remplacer celle héritée de Pinochet.

Dans une déclaration effectuée à l'étranger, le président sortant Sebastián Piñera, dirigeant de la coalition de droite au pouvoir, s'est démarqué de sa coreligionnaire, la candidate Evelyn Matthei, en estimant que « *ce jour-là les Chiliens, librement et démocratiquement, ont pris une décision et je suis persuadé que ce fut une décision sage, parce que nous avons choisi le chemin le plus court, le plus direct et le plus sûr pour récupérer la démocratie* ».

Sources : *Página 12, La República*

 COLOMBIE
CARGILL AU CENTRE D'UNE POLÉMIQUE
SUR LA TERRE

La multinationale américaine Cargill, spécialisée dans la fourniture de produits alimentaires et le négoce de matières premières agricoles, est au centre d'une polémique à la suite d'un rapport publié par Oxfam sur l'achat de plus de 52 000 hectares de terres non cultivées par 36 sociétés-écrans de Cargill, alors que ces terres, propriétés de l'État dans l'est du pays, de-

vaient, conformément à la législation, être attribuées à des paysans sans terres et dans les limites de 999 hectares par propriétaire.

Cargill nie que « ces investissements violent la loi ou même l'esprit de la loi », et se défend en annonçant que dans cette région frontalière du Venezuela, grâce à cet investissement, elle a créé plus de 200 emplois et développé les infrastructures routières et électriques, mais aussi que « la totalité des aliments produits sur ces terres reste en Colombie, améliorant ainsi la sécurité alimentaire tout en réduisant les importations de produits alimentaires ».

Cette polémique s'inscrit dans le débat national sur la propriété de la terre qui a fait l'objet d'âpres négociations avec les Farc. La politique du Président Santos vise à inciter l'investissement étranger y compris dans l'agriculture, et la législation actuelle favorise la concentration de la terre, de manière telle que Cargill peut plaider que ses investissements sont en conformité avec la loi.

Autre question posée par la polémique : celle de l'usage de la terre. En effet, sur 22 millions d'hectares de terres arables, seuls 5 millions sont utilisés pour la production d'aliments, les 17 millions restants sont consacrés à l'élevage extensif. De là l'augmentation croissante des importations de produits alimentaires, accélérées depuis la signature d'accords de libre échange, en particulier avec les États-Unis.

Source : BBC Mundo

LA BATAILLE LÉGALE POUR LE MARIAGE GAY CONTINUE

Le Tribunal supérieur de Bogotá a révoqué la décision d'un juge qui annulait le premier mariage homosexuel de Colombie, ceci à la demande du procureur général.

Le juge qui avait procédé au mariage fin septembre avait fait usage de sa faculté d'interprétation d'une sentence de la Cour constitutionnelle du mois de juin, qui permet aux couples de même sexe de former une famille. Le procureur considérait qu'un juge n'est pas compétent pour qualifier de mariage l'union de deux personnes de même sexe.

Source : BBC Mundo

L'ACCORD AVEC LES FARC SERA SOUMIS À RÉFÉRENDUM

Le Sénat colombien a adopté le projet de loi permettant un référendum pour la paix, simultanément aux élections à la présidence ou au parlement. Il s'agit d'approuver – ou non – les accords souscrits avec les Farc au cours des négociations en cours depuis un an. En accolant le référendum à une autre élection, le gouvernement de Santos garantit une participation significative et, en cas de succès, une forte légitimité pour mettre en application ces accords. Le projet voté est important car il introduit des garanties de financement de la campagne électorale – pour le « oui » comme pour le « non » –, ainsi que l'accès aux médias pour la diffusion des différents points de vue, et pour organiser des débats. Le projet envisage aussi la possibilité de s'abstenir ou de voter blanc.

Le vote du Sénat a été marqué par les tentatives de sénateurs liés à l'ancien président Uribe pour conditionner le référendum entre autres à la démilitarisation des Farc.

Source : El País Internacional

CUBA / ÉTATS-UNIS / ONU

ÉNIÈME CONDAMNATION DE L'EMBARGO AMÉRICAIN

L'Assemblée générale des Nations unies a, pour la vingt deuxième année consécutive, voté à la quasi unanimité – 188 voix pour, 2 contre (les États-Unis et Israël) et trois abstentions (Micronésie, Palau et îles Marshall) – une résolution condamnant l'embargo commercial des États-Unis à l'encontre de Cuba, en œuvre depuis 1962, et demandé qu'il y soit mis fin immédiatement.

La résolution était accompagnée d'un rapport du secrétaire général des Nations unies et des positions des États membres ainsi que des organismes des Nations Unies. Le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) y indiquait que « l'embargo affecte les relations économiques extérieures de Cuba et ses effets peuvent être observés dans la totalité de la sphère de l'activité sociale et économique ». Quant à la Commission économique pour l'Amérique latine (Cepal), elle soulignait que « les efforts de modernisation du modèle économique sont confrontés aux obstacles de l'embargo et de l'inscription de Cuba depuis

1982 sur la liste fixée par le secrétariat d'État des États-Unis des États parrainant le terrorisme ».

Source : La República

L'UNIFICATION MONÉTAIRE PROGRAMMÉE

Depuis 1994, Cuba a deux monnaies officielles : le peso cubain et le peso cubain convertible (CUC). Ce dernier a remplacé le dollar depuis 2004 et vaut 24 pesos au cours du change.

L'annonce par le gouvernement de la mise en œuvre d'un calendrier d'unification monétaire, pour ne conserver que le seul peso, était une des réformes les plus attendues par la population.

Depuis près de vingt ans, les Cubains sont payés dans une monnaie, le peso cubain, qui leur sert à payer les biens et services de base, mais doivent acheter un nombre croissant de biens et services – en particulier produits importés et services tels que téléphonie cellulaire ou Internet – dans une autre, le CUC, dont la valeur est vingt-quatre fois supérieure, ce qui est une source de ressentiment entre ceux qui ont accès à la monnaie convertible par les envois d'argent de membres de leur famille installés à l'étranger ou travaillant dans le tourisme ou une entreprise étrangère, mais aussi une source d'inégalité sociale. En outre, la dualité monétaire complique la comptabilité et le commerce entre les entreprises d'État qui sont obligées de tenir une double comptabilité, car elles reçoivent leur budget de fonctionnement de l'État mais les importations et transactions internationales sont réalisées en CUC ou l'équivalent en dollars. L'unification monétaire devrait donc, en principe, leur faire faire des économies. La mise à niveau des deux monnaies, avant disparition du CUC, devrait s'effectuer par une ou plusieurs dévaluations du CUC et une réévaluation du peso, jusqu'à équivalence. Le communiqué gouvernemental ne précise pas de date pour le début du processus, mais tout semble indiquer qu'il devrait commencer rapidement pour les entreprises et les institutions étatiques. La correction du type de change et l'unification monétaire devraient apporter de la transparence aux bilans comptables des entreprises et clarifier la comptabilité nationale et le budget de l'État.

Aucune précision sur la date à partir de laquelle le processus s'appliquera aux particuliers. Aussi, la décision gouvernementale a été accueillie avec un certain scepticisme et même de l'inquiétude par ceux qui dis-

posent d'épargne en CUC, même si le communiqué officiel assure que ces dépôts ne seront pas affectés par les changements. Ceux qui ne reçoivent que des pesos non convertibles sont, semble-t-il, dubitatifs sur les bienfaits de la mesure si elle n'est pas assortie d'une revalorisation des salaires en pesos. La réponse officielle à cette interrogation est que les salaires pourront être augmentés si la productivité du travail s'élève.

Sources : IPS, BBC Mundo

L'ÉGLISE FORME LES NOUVEAUX ENTREPRENEURS

L'Église catholique cubaine a ouvert des ateliers et délivre, en commun avec une université mexicaine, un diplôme de formation pour les futurs entrepreneurs et dirigeants de coopératives, désireux de créer une entreprise conformément à la nouvelle législation.

La revue Palabra Nueva, de l'archevêché de La Havane, explique que ces « incubateurs » de petites entreprises font de la formation et du conseil, mais n'apportent pas de capital de lancement. Les ateliers, gérés par la Compagnie de Jésus et les Frères de la Salle ont une durée de trois mois, mais le diplôme s'obtient en deux ans. L'archevêché lui-même gère un cours d'une durée d'un mois. Le diplôme porte sur sept modules comprenant la gestion du capital humain, la négociation et la vente.

Ces formations organisées par l'Église catholique cubaine sont un défi pour le gouvernement. En effet, depuis une bonne décennie, elle a demandé aux autorités la permission de s'occuper d'éducation. Permission refusée car, constitutionnellement, l'éducation est publique, gratuite et obligatoire. Sans doute pour adoucir l'impact de cette infraction, l'Église, via sa revue, avertit que ces cours « n'ont pas pour objet de supplanter les efforts similaires qui, avec le même objectif, seraient réalisés par les institutions de l'État. L'Église, partie prenante de la société civile, cherche à qualifier et accompagner l'entrepreneuriat individuel qu'elle identifie comme une activité socialement utile et nécessaire ».

Source : Palabra Nueva, El Nuevo Herald


ÉQUATEUR
**DES MILITAIRES JUGÉS
POUR DÉLITS DE LÈSE HUMANITÉ**

En audience publique, le ministère public a accusé, pour la première fois, des chefs militaires – six généraux et quatre colonels, mais surtout un ancien ministre de la Défense et un ex-chef de la police – de délits de lèse humanité, pour des faits commis sous le gouvernement du Président León Febres-Cordero (1984-1988).

Ils sont accusés d'être responsables de tortures, violences sexuelles et disparitions forcées sur d'anciens guérilleros, en 1985, sur la base des preuves et témoignages recueillis par la Commission de la Vérité, mise en place à l'initiative du gouvernement de Rafael Correa, entre 2007 et 2010. La Commission a documenté 136 cas de violations des droits humains et de lèse humanité intervenus principalement sous le gouvernement de Febres-Cordero, décédé en 2008 sans avoir été jugé pour ces délits.

Les victimes appartenaient au groupe de guérilla urbaine Alfaro Viv Carajo, un groupuscule agissant dans les années 1980 impliqué dans des attaques de banques, des enlèvements et affrontements avec la police et l'armée. Ce groupuscule, écrasé militairement, a abandonné la lutte armée en 1991, après avoir signé un accord de paix avec le gouvernement.

Source : *La República*

**L'EXPLOITATION DE YASUNÍ
DÉFINITIVEMENT APPROUVÉE**

L'Assemblée nationale a définitivement adopté la déclaration d'intérêt national des gisements pétrolifères de la réserve naturelle de Yasuní, malgré le maintien de l'opposition des écologistes, isolés après la campagne de conviction menée par le président auprès des populations indigènes concernées au premier chef.

Le résultat du vote de l'Assemblée était prévisible, car le parti gouvernemental y dispose d'une majorité écrasante. Le débat qui l'a précédé s'est limité à un affrontement entre le discours officiel, selon lequel ce pétrole est nécessaire à la lutte contre la pauvreté et les inégalités, et celui de ses opposants insistant sur la conservation du Yasuní et les droits territoriaux des peuples taromenani-tagaeri.

Les opposants au projet, réunis dans une coordination baptisée Yasunidos regroupant 50 organisations, ne sont pas résignés pour autant. Estimant que ce n'est qu'une bataille perdue, leur objectif est maintenant de réunir 600 000 signatures (soit 5 % du corps électoral) pour réclamer un référendum populaire. Le Conseil national électoral leur a remis les formulaires destinés au recueil des signatures. Ils ont 180 jours pour atteindre cet objectif.

Source : *El País Internacional*

PAS DE DÉPÉNALISATION DE L'AVORTEMENT

Finalement, le nouveau Code pénal équatorien n'inclura pas la dépénalisation de l'avortement pour cause de viol. La députée, membre du parti gouvernemental Alianza País, qui avait présenté, avec d'autres député(e)s y compris de l'opposition, un amendement visant à légaliser l'avortement en cas de viol, l'a retiré. Ce retrait est la conséquence des prises de position publiques du Président Rafael Correa qui, dans une interview télévisée, a déclaré qu'il était opposé à cette mesure et qu'il n'approuverait jamais la dépénalisation de l'avortement car, a-t-il insisté, « *la Constitution dit défendre la vie depuis la conception* », et a menacé « si demain malheureusement le groupe d'Alliance País trahit ou fait preuve de déloyauté, je présenterai ma démission ».

La députée a justifié le retrait « *pour ne pas aller à la rupture* », mais a solennellement averti le président qu'il « *faisait erreur* ».

Les groupes féministes ont accusé le coup car elles espéraient a minima obtenir l'approbation de l'avortement pour viol, car l'issue des débats parlementaires sur les droits reproductifs est extrêmement négative : l'avortement n'est autorisé que dans les cas de handicap mental, ce qui était déjà le cas dans le Code rédigé il y a soixante-dix ans ; dans ce cas, la seule différence est sémantique. Dans la version antérieure, les femmes handicapées étaient traitées d'« *idiotes* » ou « *démentes* ». Par ailleurs, est encore en suspens un article concernant l'avortement thérapeutique, autorisé dans le Code actuel. En outre, un amendement propose d'interdire d'exercice pour une durée de six mois les médecins qui pratiqueraient un avortement.

Pourtant, les groupes féministes ont participé à la formulation et à la discussion du texte à l'Assemblée en présentant des arguments de poids, tels que les 1962 plaintes pour viol présentées pendant la seule année

2011, selon l'Institut national de la statistique, soit une moyenne de cinq viols déclarés par jour, avec le risque que entre 10 à 15 % de ces femmes soient enceintes.

En Équateur, le nombre des avortements est très élevé : 125 000 par an, soit un avortement toutes les 4 minutes, en général dans des centres d'obstétrique connus pour faciliter l'accès à l'avortement, qui coûte entre 150 et 600 dollars.

Sources : *El País Internacional*

CHEVRON CONTRE ATTAQUE

Il y a deux ans, un tribunal équatorien a condamné la multinationale pétrolière Chevron à payer à un groupe d'indigènes et paysans équatoriens 18 milliards de dollars d'indemnités pour les dommages causés à leur environnement, à la suite de la catastrophe écologique causée en Amazonie par la compagnie Texaco rachetée par Chevron.

Chevron se refuse à payer quelque indemnisation que ce soit et, mieux encore, les victimes sont maintenant assignées en justice, devant un tribunal de New York, par cette même multinationale, accusés d'offrir des pots-de-vin à des fonctionnaires publics et d'appartenir au crime organisé.

Comme Chevron n'a plus de biens susceptibles d'être mis sous embargo en Équateur, les plaignants ont essayé d'obliger Chevron à payer en faisant mettre sous séquestre certains de ses biens hors de l'Équateur (cas de l'Argentine). Sans succès non plus.

Le procès qui s'ouvre à New York présente la particularité d'être placé sous le statut Rico, soit la procédure utilisée dans les années 1970 dans les procès contre la mafia. L'objectif vise à empêcher que la condamnation de Chevron en Équateur soit honorée par un tribunal des États-Unis.

Source : *IPS*

MEXIQUE

LA COUR SUPRÊME RECONNAÎT DES DROITS AUX PERSONNES HANDICAPÉES

À la demande de la famille d'un jeune homme atteint du syndrome d'Asperger, le statut d'interdiction qui mettait automatiquement les handicapés sous tu-

telle, a été en grande partie abrogé. Au nom de la protection des individus, ce mécanisme conduisait à des abus : par exemple, les handicapés ne pouvaient avoir une relation sentimentale, gérer leur compte bancaire ou vivre seuls sans la permission expresse de leur tuteur.

L'avocat du jeune homme a déclaré que « *ce mécanisme légal viole les droits humains. Avec les meilleures intentions du monde, il efface la personne* ».

La décision de la Cour suprême est partiellement positive : elle permet aux handicapés de prendre eux-mêmes des décisions les concernant. Elle institue toutefois une restriction en imposant qu'un juge détermine et acte les droits qu'ils peuvent assumer, après les avoir écoutés et enregistré leurs volontés.

Par ailleurs, dans les cas où le statut d'interdiction serait néanmoins appliqué, la personne affectée a droit à ce que ses volontés soient respectées : le tuteur désigné ne peut plus imposer ses décisions mais doit aider la personne à prendre des décisions.

Les demandeurs – la famille du jeune homme et les associations d'handicapés – avaient demandé que soit appliqué dans sa totalité l'article 12 de la Convention des droits des personnes handicapées des Nations unies, qui reconnaît leur égalité juridique. Ils regrettent que la Cour n'ait fait que la moitié du chemin, mais apprécient cette avancée et estiment que la décision fera avancer la cause des handicapés en Amérique latine.

Source : *BBC Mundo*

UN RECORD D'ENLÈVEMENTS EN 2012

L'Institut national de la statistique (Inegi) a estimé à 105 600 le nombre des enlèvements en 2012, soit 79 fois plus que les 1 317 plaintes enregistrées par la Sécurité publique.

L'estimation d'une moyenne de 290 enlèvements journaliers, soit un toutes les cinq minutes, résulte des calculs de l'Institut à partir de l'enquête nationale annuelle de victimisation et de perception de la sécurité publique (Envipe), effectuée auprès de 95 000 personnes. Les calculs de l'INEGI sont fiables car recoupsés avec d'autres sources d'information. Cela étant, les statistiques des enlèvements ne comprennent ni les enlèvements « express » – une personne est retenue le temps de vider ses comptes bancaires avec ses cartes de crédit – ni les enlèvements de milliers de migrants cen-

traméricains qui traversent le Mexique pour se rendre aux États-Unis, un sujet jugé alarmant par l'ONU et toutes les organisations de droits de l'Homme.

L'enquête Envepe a cherché à connaître les raisons pour lesquelles la non-dénonciation des enlèvements et autres délits est aussi fréquente (92,1 % des cas) ; la peur de porter plainte, mais surtout la perte de confiance dans les autorités de police et la justice qui amènent les victimes à considérer que porter plainte est une perte de temps.

Au point que la majorité (57,8 %) de la population de plus de 18 ans considère que l'insécurité et la délinquance sont les problèmes les plus importants du pays, suivis du chômage (46 %) et la pauvreté (33,7 %). À noter que 41,8 % de ce même échantillon considère que le chômage est la cause principale de l'insécurité.

L'enquête Envepe a aussi permis une estimation du coût de l'insécurité et de la délinquance pour les foyers mexicains, soit l'équivalent de 1,34 % du PIB.

Source : *Proceso, La Jornada, El País Internacional*

GRÂCE PRÉSIDENTIELLE POUR L'INSTITUTEUR TZOTZIL PATISHTÁN

Fin octobre, est entrée en vigueur la réforme du Code pénal, permettant au Président Peña Nieto de gracier Alberto Patishtán, cet instituteur tzotzil qui a passé treize années en prison – sur les soixante auxquelles il avait été condamné –, après un procès truffé d'irrégularités, alors qu'il était accusé d'avoir tué sept policiers au cours d'une embuscade en solitaire... Tous les recours possibles, y compris devant la Cour suprême, avaient été épuisés et seule la grâce présidentielle pouvait lui rendre la liberté, à défaut de la justice.

Les modifications du Code pénal accordent au président la faculté de gracier les condamnés dont les droits ont été violés pendant leur procès, en particulier le droit à une défense adéquate, à un procès équitable, ou quand sont constatés des éléments suffisants pour accrédi-ter l'innocence de la personne accusée.

La grâce présidentielle constitue une reconnaissance de facto de l'erreur judiciaire commise et du refus des diverses instances judiciaires de se déjuger, mais aussi du poids de la campagne nationale et internationale pour la libération d'Alberto Patishtán.

Source : *La Jornada, El País Internacional*

BIENTÔT L'ALLOCATION CHÔMAGE, LA RETRAITE POUR TOUS ET LA PARITÉ EN POLITIQUE ?

Ce mois-ci ont été actées par le Congrès plusieurs mesures de réforme de la fiscalité d'importance inégale : outre l'augmentation des taxes payées par les entreprises déjà adoptée, l'élimination des niches fiscales dans les zones frontalières des États-Unis, avec l'alignement de la TVA sur celle dans le reste du pays, et la fin des déductions et bonifications de tout ordre accordées aux « maquiladoras », mais aussi, plus anecdotique, la taxation des sodas sucrés au nom de la lutte contre l'obésité, et quelques autres mesures plus mineures. L'État escompte récupérer ainsi l'équivalent de 3 % du PNB et se rapprocher un peu des pays développés et des objectifs fixés par l'OCDE.

L'objectif est de pouvoir financer des mesures sociales annoncées par le président : l'institution d'une assurance chômage et d'une pension de retraite universelle pour tous les plus de 70 ans. Ces deux dernières mesures, si elles étaient adoptées par le Congrès, représenteraient une véritable révolution pour le Mexique.

Autre projet du président : il a annoncé le 11 octobre, date anniversaire du droit de vote des femmes au Mexique (1953), une loi obligeant les partis politiques à présenter des listes paritaires hommes/femmes pour les candidatures au Parlement et au Sénat.

Sources : *La Jornada, Mexican Labor News and Analysis, El País Internacional*

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

DES MILLIERS D'APATRIDES SUITE À UNE DÉCISION DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

Fin septembre, la Cour constitutionnelle de la République Dominicaine a décrété que « *les enfants nés dans le pays de parents étrangers* », depuis 1929, seraient déchus de la nationalité dominicaine. Cela concerne essentiellement les descendants d'Haïtiens, qui sont ainsi menacés de se voir retirer leur nationalité et les droits afférents. Ces personnes sont considérées comme « *personnes en transit* » même si elles sont nées dans le pays et y ont vécu toute leur vie. La Cour a enjoint au gouvernement de vérifier tous les registres des naissances et de citoyenneté de

tous les habitants du pays depuis 1929, et de retirer la nationalité de ceux dont les parents étaient des immigrants sans-papiers en provenance d'Haïti. Le président de la République Dominicaine s'est engagé à respecter la décision de la Cour.

Fondée sur une loi votée en 2010 révoquant le droit du sol, cette décision est douteuse en droit car, sans appel et rétroactive, elle a semé l'indignation en Haïti et la consternation aux Nations unies. Si la moitié ou plus des Dominicains d'origine haïtienne devaient se voir reconduire à la frontière comme ils en sont menacés, Haïti se trouverait devant un flux migratoire ingérable compte tenu de la situation extrêmement précaire du pays. Le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies fait remarquer que cette décision pourrait « *avoir des conséquences désastreuses... plongeant des dizaines de milliers [de descendants d'Haïtiens] dans un vide constitutionnel qui en ferait des apatrides privés aux services de base* ».

La République Dominicaine se met ainsi en infraction avec une disposition légale de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme qui, en 2005, l'avait déjà condamnée pour avoir refusé à des jeunes, descendants de Haïtiens, le droit à la nationalité dominicaine.

Cette décision est particulièrement odieuse parce qu'elle consiste à retirer leur nationalité à des personnes sur la base d'un présumé délit de leurs parents, soit le concept inventé ou réinventé de délit héréditaire, mais aussi parce qu'elle est parfaitement hypocrite. En effet, les magistrats de la Cour constitutionnelle ne peuvent ignorer que l'immigration « irrégulière » de Haïtiens en République Dominicaine remonte au début du XX^e siècle et qu'elle a été vivement encouragée par les planteurs et entrepreneurs dominicains qui pouvaient disposer de main-d'œuvre très bon marché pour la récolte de la canne à sucre, le bâtiment ou les travaux domestiques. Ces immigrants en situation irrégulière vivaient dans des conditions très précaires sans contrats de travail, sans droits. Leurs descendants, enfants, petits enfants n'ont jamais mis les pieds en Haïti et ne parlent pas le créole, seulement l'espagnol.

Sources : BBC Mundo, El País Internacional, France 24, Radio Canada, In These Times

URUGUAY / FRANCE

CONTRAT AVEC GDF-SUEZ

Début octobre, le gouvernement de l'Uruguay a signé avec GDF Suez un contrat de prestation de services pour la réception, le stockage et la regazéification de gaz naturel liquéfié pour un investissement de 1,125 milliard de dollars. Le projet porte sur l'installation d'un terminal maritime composé d'une unité flottante de stockage et regazéification et une jetée protégée par un brise lames, susceptible d'accueillir de super tankers.

L'entreprise sera construite face à la côte de Montevideo d'ici mars 2015. La concession de la nouvelle installation sera confiée à GDF-Suez pour une période de vingt ans pendant laquelle la partie uruguayenne, l'entreprise de gaz Sagayo – détenue par deux sociétés publiques –, lui paiera mensuellement 14 millions de dollars.

Selon les chiffres communiqués par les autorités uruguayennes, l'usine de gaz produira quotidiennement 10 à 15 millions de mètres cubes de gaz naturel liquéfié, dont la majeure partie serait vendue à l'Argentine. Le développement des capacités de regazéification s'inscrit dans le plan énergétique 2005-2030 du gouvernement, dont il est un des principaux projets d'infrastructure, et devrait contribuer à modifier de manière significative le mix énergétique du pays avec une source de combustible propre, et surtout en réduisant la part du pétrole importé.

L'usine de La Plata sera la deuxième opérée par GDF-Suez dans la région, après celle de Mejillones au Chili, qui sert prioritairement l'exploitation des mines de cuivre.

Source : La República

URUGUAY / ARGENTINE

AFFRONTEMENTS VERBAUX ET MENACES DE RECOURS À LA CIJ

Début octobre, une décision du Président Mujica a enflammé les relations avec l'Argentine et donné lieu à des affrontements verbaux entre ministres des Affaires étrangères et politiciens des deux pays. En effet, Mujica a autorisé l'usine de cellulose UPM, filiale d'une multinationale finlandaise, à augmenter

sa production annuelle de 100 000 tonnes – soit 10 % de plus que la production actuelle, mais moitié moins que ce que demandait la multinationale.

De 2007 à 2009 déjà, l'Uruguay et l'Argentine s'étaient affrontés sur l'existence du côté uruguayen du fleuve Uruguay de cette usine de pâte à papier que les populations de la rive argentine rejettent car polluante. Les Argentins avaient alors sollicité l'arbitrage de la Cour internationale de justice. Celle-ci, dans sa décision de 2009, déclarait que l'Uruguay avait violé le traité bilatéral portant sur le fleuve en ayant permis la construction de l'usine sans l'autorisation de l'Argentine, mais déterminait aussi que l'usine de cellulose ne pollue pas, et donc qu'il n'y avait pas lieu de la démonter. La décision de la CIJ demandait aux deux pays de contrôler ensemble les niveaux de pollution.

Suite à la décision uruguayenne, on a donc assisté durant tout le mois d'octobre à une escalade de déclarations plus ou moins de mauvaise foi, le ministre argentin allant jusqu'à dénoncer « *une violation de la souveraineté environnementale de son pays et des traités bilatéraux* »... Les Uruguayens ont eu beau jeu de souligner que ce regain de tension, d'éruptions de souveraineté nationale et d'affirmations écologiques intervenaient en pleine campagne électorale argentine, ce qui laissait peu de marges de manœuvre pour le dialogue.

Au-delà, ce regain du conflit a mis en évidence que les critiques argentines portent plus sur la forme, soit la non consultation de la Commission mixte de gestion du fleuve ; ce que les Uruguayens récusent. En outre, ces derniers estiment que la consultation de leurs partenaires argentins ne leur donne pas un droit de veto sur les décisions souveraines uruguayennes. Quant à la dimension écologique, le président uruguayen a admis implicitement l'argument de pollution des eaux du fleuve en indiquant que la permission d'augmenter la production est provisoire et conditionnée à l'installation par l'entreprise d'une tour de refroidissement des effluents et la diminution de la quantité de phosphore rejeté dans le fleuve. Toutefois, ces conditions semblent bien légères au regard de l'argument de l'emploi. En effet, l'entreprise ayant rempli son quota de production annuel fin août, les milliers de salariés de l'entreprise et de la filière bois en amont se sont retrouvés sans emploi et sans revenus. Le Président Mujica a ainsi reconnu qu'il devait veiller prioritairement à l'emploi de ses compatriotes.

Sans aller jusqu'à qualifier l'attitude de UPM de chantage à l'égard du gouvernement uruguayen, comme l'a suggéré le ministre argentin, cette affaire met en évidence le pouvoir d'une société transnationale par rapport à un Etat peu développé et ne disposant pas des ressources technologiques nécessaires.

Source : *La República*, *Clarín*, *Página 12*, *El País Internacional*

VÉNÉZUÉLA

L'ÉTRANGE RETOUR DE LA DOCTRINE DE LA SÉCURITÉ NATIONALE

Par décret, le Président Nicolás Maduro a établi un Centre stratégique de sécurité et protection de la patrie (Cesppa) dont la finalité est de « *rechercher, organiser, intégrer et évaluer les informations d'intérêt stratégique pour le pays, en rapport avec l'activité ennemie tant intérieure qu'extérieure, recueillies par tous les organismes de sécurité et de renseignement de l'État et autres institutions publiques ou privées [...] qui auront l'obligation de soumettre l'information requise par le Cesppa dans l'exercice de ses fonctions* ». En outre, le Cesppa pourra aussi « *décider que la publication d'une information, d'un fait ou de situations, quels qu'ils fussent et dont il aurait connaissance, pourrait être décrétée réservée, classifiée ou de publication limitée* ».

Les facultés de censure et de renseignement visant au contrôle de supposés ennemis internes accordées au Cesppa sont d'autant plus préoccupantes que le décret présidentiel ne prévoit aucun contrôle citoyen ou par les institutions, y compris le Parlement, de cette nouvelle institution.

Cette décision éveille des souvenirs : dans les années 1970 et 1980, la doctrine de la sécurité nationale était la norme en Amérique latine, inspirée par la stratégie étasunienne de combat contre le communisme. La doctrine de la sécurité nationale reposait sur deux idées clés : d'abord, en assurant la sécurité de l'État, on garantit celle de la société, par le biais du contrôle militaire de l'État, et ensuite par la substitution de l'ennemi extérieur par l'ennemi intérieur. Avec, à la clé, une répression systématique des opposants. À la faveur de la vague de démocratisation de la seconde moitié des années 1980, la doctrine de la sécurité nationale a perdu son crédit. Toutefois, les forces



armées de la région n'ont pas connu de réformes en profondeur et les militaires et policiers formés par les États-Unis à l'École des Amériques située au Panama, sont encore en fonction et s'occupent de la sécurité intérieure dans divers pays, au nom aujourd'hui de la lutte contre le nouvel ennemi intérieur/extérieur, le trafic de drogue et la criminalité.

Source : IPS